



Département du  
**COMMUNE DE MARLY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 décembre 2025

**Date de convocation**  
\*\*\*

05 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

**Étaient Présents :**

**Date d'affichage**  
\*\*\*

05 DECEMBRE 2025

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Céline PLATEEL-THUIN, 1<sup>ère</sup> adjointe – Serge MOREAU, Yves FLOQUET, Patrick LEMAIRE, Thomas JORIEUX, Alice DUPONT-DONNET, adjoints – Jean-Yves NAVA, Joël BOUTE, Jeanne-Marie BINOT, Joël QUENTIN, Nathalie KOSOLOSKY, Frédérique VISTE, Florence LEKEUX, Hélène MARTIN, Christian HANQUET, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Priscilla DZIEMBOWSKI, Jean-Claude VILLAIN, Estelle BOUTE, Bruno LECLERCQ, conseillers municipaux délégués – Marie-Thérèse HOUZEZ, Christian CHATELAIN, Virginie MELKI, Karim BERBACHE, Elisabeth VAN ACKER, conseillers municipaux.

**Nombre de  
Conseillers**  
\*\*\*\*\*

En exercice.....33

Présents.....26

Votants.....33

N° DEL-25-73

**Objet**  
\*\*\*\*

**Ouverture par  
anticipation des  
crédits budgétaires  
en section  
investissement**

**Étaient Absents excusés :**

Assia LAZREG, adjointe au Maire, avait donné procuration à Jean-Noël VERFAILLIE, Maire.

Isabelle DUPONT, adjointe au Maire, avait donné procuration à Yves FLOQUET, adjoint au Maire.

Laurence MOREL, adjointe au Maire, avait donné procuration à Florence LEKEUX, conseillère municipale déléguée.

Mathilde BARBIEUX, conseillère municipale déléguée, avait donné procuration à Alice DUPONT-DONNET, adjointe au Maire.

Serge LEKADIR, conseiller municipal, avait donné procuration à Karim BERBACHE, conseiller municipal.

Valérie CAPELLE, conseillère municipale, avait donné procuration à Christian CHATELAIN, conseiller municipal.

Maria CORDONNIER, conseillère municipale, avait donné procuration à Thomas JORIEUX, adjoint au Maire.

**Secrétaire de séance :** Joël QUENTIN

## COMMUNE DE MARLY (59)

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 décembre 2025

#### Rapport :

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Le budget primitif de l'exercice 2026 sera proposé au vote de l'assemblée délibérante au plus tard le 30 avril 2026. Aussi, afin d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget avant le vote du budget primitif 2026 dans la limite de 25 % du total des crédits votés en 2025.

Les crédits concernés par l'ouverture par anticipation des crédits budgétaires en section d'investissement sont ceux annuels (hors reste à réaliser et crédits pluriannuels inclus dans les autorisations de programme).

Il est proposé de procéder à l'ouverture des crédits en section d'investissement dans les chapitres détaillés ci-après

Chapitre	Libellé	Crédits votés en 2025 (hors RAR)	AP/CP votés	Crédits votés hors RAR et AP/CP	Limite légale du CGCT soit 25 % des crédits votés	Ouverture anticipée des crédits budgétaires 2026
40	Opération d'ordre de transfert entre sections	11 500,00 €		11 500,00 €	2 875,00 €	
41	Opérations patrimoniales	836 316,00 €		836 316,00 €	209 079,00 €	100 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	22 000,00 €		22 000,00 €	5 500,00 €	
21	Immobilisations corporelles	4 336 512,42 €		4 336 512,42 €	1 084 128,11 €	1 020 339,74 €
23	Immobilisations en cours	12 665 953,00 €	9 390 922,45 €	3 275 030,55 €	818 757,64 €	1 000 000,00 €
		17 872 281,42 €	9 390 922,45 €	8 481 358,97 €	2 120 339,74 €	2 120 339,74 €

**Vu** l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération n° 25-16 du 27 mars 2025 ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

**Considérant** la nécessité d'ouvrir par anticipation les crédits en section d'investissement pour permettre de financer les dépenses d'investissement réalisés en début d'exercice et avant le vote du budget 2026 à hauteur de 2 120 339,74 € ;

**Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :**

- d'approuver l'ouverture des crédits d'investissement par anticipation sur l'exercice 2026 conformément au tableau ci-dessus,
- d'autoriser l'inscription de ces crédits au budget principal 2026,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le 18/12/2025

ID : 059-215903832-20251211-DEL\_25\_73-DE

SLOW

le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur Yves FLOQUET,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

-ADOpte la proposition.

Le secrétaire de séance

Joël QUENTIN



Le Maire

Jean-Noël VERFAILLIE



Transmis en sous-préfecture le 18/12/2025.....  
Document exécutoire à compter du 18/12/2025...